



## **RÈGLEMENT DE LA COURSE DE CAISSE A SAVON THE CRASH LINE DU DIMANCHE 18 MAI 2025 À SALON DE PROVENCE**

### **Article 1 : LA CAISSE ET LE PILOTE**

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues ou plus sans moteur, aucune contrainte de matériaux pour la construction . Une caisse à savon doit être de taille raisonnable : Longueur maxi 3.00m largeur maxi 1.50m. Le véhicule doit-être "transportable".

- (A) Le siège conducteur : doit être au plus près du châssis, pour la protection des jambes et des pieds la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.
- (B) Freinage et direction : Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum.
- (C) Equipement : Le port de casque (casque moto recommandé mais les casques de ski ou roller peuvent convenir), des gants, de pantalons, haut à manches longues, combinaison et des chaussures fermées sont obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. L'équipement complet sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des véhicules de courses
- (D) Remorquage : Un point d'attache doit être prévu à l'avant et à l'arrière (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée ou soudée.
- (E) Contrôle technique Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

**Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.**

### **Article 2 : SECURITE ET RESPONSABILITE**

- (F) Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.
- (G) Sécurité : L'organisateur « L'ASSOCIATION RUN YOUR TOWN » s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de pailles, barrières. Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs.

### **Article 3 : RÉGLE GÉNÉRALE**

La course (Le parcours peut être modifié en fonction de la sécurité) :

- ✓ Départ : MONTÉE DU PUECH (Descente du lycée de l'EMPERI)
- ✓ Arrivée : BOULEVARD VICTOR JOLY
- ✓ Écuries et Place Principale : PLACE MORGAN

Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de descente.

Le parcours:

Il comprend un tracé en lignes droites avec plusieurs virages et des trempins. Des panneaux d'indication sont mis à des endroits stratégiques. Distance totale 300m

L'équipe et le départ :

L'équipe doit être composée d'un pilote principal plus des pousseurs au départ. Les pousseurs peuvent monter à bord de la caisse à savon après la poussée à condition qu'ils aient une vraie place ! La caisse à savon peut être monoplace, biplace ou plus mais ne pourra pas excéder 4 places et le nombre de pousseurs maximum est fixé à 4 également (sans compter le pilote)

Le déroulement :

L'esthétique et l'originalité des caisses seront jugés par un jury populaire, en parallèle du contrôle technique, des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité.

**Les inscriptions sont ouvertes aux Particulier, Entreprises et Associations. L'inscription n'est prise en compte qu'à partir du moment où le paiement final du montant de l'inscription a été effectué.**

### **CONCOURS :**

- ✓ Meilleur chrono
- ✓ Originalité du véhicule

### **Article 4 : Inscriptions**

Pour valider son inscription, il faut :

- Disposer d'une assurance responsabilité civile et la présenter le jour de la course (demander une attestation chez votre assureur)
- Avoir enregistré son inscription en ligne sur [www.thecrashline.fr](http://www.thecrashline.fr)
- L'organisation décline toutes responsabilités en cas de blessures ou d'accident sur le parcours, il convient aux participants d'avoir une assurance personnelle et de veiller à effectuer une descente dans la sécurité et la prudence.
- Être un Particulier, une Entreprises ou une Associations

**Clôture des inscriptions le 15 AVRIL 2025.**

### **Article 5 : Participation de personnes mineures**

La course The Crash Line n'est pas autorisée aux personnes de moins de 15 ans. Pour toutes personnes mineures le présent règlement vous informe que tous mineurs est sous la responsabilité exclusive de son responsable légal ou d'un accompagnateur adulte. Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident.

#### **Article 6 : ANNULATION/REPORT**

Si une annulation ou un report est imposé par la préfecture, la municipalité ou suite à des événements exceptionnels indépendant de la volonté de l'organisation il est convenu du report de l'évènement sur une date de report si celle-ci est possible ou en 2023.

#### **Article 7 : ENGAGEMENT DE L'ORGANISATION**

L'organisation s'engage à sécuriser l'ensemble du parcours et à organiser l'évènement de manière générale.